

<b>Comité Formation du CCBE</b>	
<b>Délégué</b> : Jean-Michel Darrois <b>Experts</b> : Pierre Lafont, Gérard Nicolaÿ	
<b>BILAN 2006</b>	<b>PERSPECTIVES 2007</b>
Adoption du schéma type sur la formation permanente (développement de la « Recommandation du CCBE sur la formation permanente » adoptée en 2003 par le CCBE)	Adoption d'un document sur la formation <u>académique</u>
	Adoption d'un document sur la formation <u>professionnelle</u>
<b>Date du prochain comité</b> : 14 février 2007 ?	

**Comité « Formation » - Président Julian Lonbay – Pierre Lafont, expert – Emilie Pistorio, DBF**

**1- Formation continue**

Lors de la Session plénière du 24 novembre 2006, le « *schéma type du CCBE sur la formation permanente* » a été adopté.

**2- Formation initiale**

Le Comité a étudié deux documents relatifs à la formation initiale. Avant d'étudier dans le détail ces deux documents, Monsieur Colin Tyre, Président du CCBE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, insiste pour que ceux-ci soient axés sur la pratique.

- La formation académique (document de Mme Waltraute Steger et de M. Julian Lonbay)

Le document présente, dans un tableau, les savoirs, les aptitudes et les compétences que les étudiants en droit doivent posséder avant de commencer leur formation professionnelle. Des corrections seront apportées conformément aux commentaires faits par les experts du Comité.

- La formation professionnelle (document de Mme Maria Galanopoulou et de M. Cord Brüggmann)

Le document présente, dans des développements textuels et dans un tableau, les savoirs, les aptitudes et les compétences que les élèves-avocats doivent posséder à la fin de leur formation professionnelle.

**Monsieur Lafont insiste pour que les écoles de formation des barreaux soient ajoutées aux autorités compétentes en charge de la formation des futurs avocats. Monsieur Lafont souhaite également que soient insérés les « *professional ethics and***

***professional rules*** » dans le tableau ainsi que le « *time management* ». Monsieur Lafont propose enfin d'envoyer à Mme Galanopoulou une explication du cursus en France (Pré-CAPA, Ecole de formation, CAPA).

Un glossaire sera réalisé afin de définir les termes employés dans les deux documents précités afin d'éviter des confusions (par exemple : professional training, stage, traineeship...).

### **3- Loi d'accès à la profession d'avocat en Espagne**

Monsieur Iñigo Nagore présente la loi d'accès à la profession d'avocat en Espagne.